La comptabilité des zones de police

Police

MINISTRE DE L'INTÉRIEUR
SECRÉTARIAT POLICE INTÉGRÉE

Contenu

- Partie I : Les Outputs
- Partie II : Le lien entre Thémis et les outputs
- Partie III : Le Précompte professionnel
  Discordances entre les relevés 325 et les déclarations 274
- Annexes

Partie I

Les outputs

Partie I : Outputs

1. AA.AAAA
2. Fichier TH.ADRE
3. Fichier TH.EMPL.HIR_TER
4. Fichier TH.STAT
5. Fichier L4.CNTL et TH.CNTL
6. Fichier TH.PAY1, TH.PAY2 et L4.SEPB
7. Fichier TH.SBNN
8. Fichier TH.CTXX
9. Fichier comptable L4.BHCP et TH.BHCP
10. Fichier TH.BHCP.TOT
11. Fichier L4.BLLC et TH.BLLC
12. Fichier TH.F274

Partie I : Outputs
1. Fichier AA.AAAA

Police

MINISTRE DE L'INTÉRIEUR
SECRÉTARIAT POLICE INTÉGRÉE

- Ce fichier a la dénomination AA.AAAA de sorte qu'il apparaisse en premier lors d'une recherche dans FinDoc
- Contient une brève table de matière dans laquelle est reprise tous les fichiers mis à disposition pour le run définitif

Partie I : Outputs
2. TH.ADRE

Police

MINISTRE DE L'INTÉRIEUR
SECRÉTARIAT POLICE INTÉGRÉE

- Contient 3 adresses par membre du personnel:
  - Adresse domicile
  - Adresse de correspondance
  - Adresse de paiement

Partie I : Outputs
3. TH.EMPL.HIR_TER

Police

Ministre de l'Intérieur
Secrétariat Police Intégrée

- Un aperçu annuel qui contient deux onglets:
  - HIR: membres du personnel pour lesquels une nouvelle relation de travail a été créée
  - TER: membres du personnel dont la relation de travail a pris fin

Partie I : Outputs
4. TH.STAT

Police

MINISTRE DE L'INTÉRIEUR
SECRÉTARIAT POLICE INTÉGRÉE

- COUNT_of_Emplid: nombre de membres du personnel en service dans la zone de police, réparti par grade
- Sum_of_EmployementFTE: nombre total des membres du personnel qui travaillent à plein temps et à mi-temps

Partie I : Outputs
5. L4.CNTL

- Fichier qui reprend la totalité des données qui permettent de calculer le traitement du mois en cours

Partie I : Outputs
5. TH.CNTL

- Reprend, par membre du personnel, les codes salariaux 4XXX.
  Ceux-ci sont repris par période de paiement avec la mention du montant mensuel brut ou indexé, la période, le nombre de jours ou le nombre d'unités des prestations effectuées et éventuellement le type de prestations

Partie I : Outputs
6. Fichier PAY1, PAY2 et L4.SEPB

- Fichier qui reprend les montants nets qui sont à payer aux membres du personnel, aux créanciers ou à la zone
- PAY1: Ce fichier contient un aperçu des calculs nets de Themis
- PAY 2: Ce fichier contient un aperçu des paiements et est une reproduction limitée du fichier SEPA XML qui est envoyé aux banques afin d'effectuer les paiements
- L4.SEPB: Total des paiements

Partie I : Outputs
7. Fichier TH.SBNN

- Fichier qui reprend la totalité des dettes pour l'employeur (récupération des nets négatifs)

Partie I : Outputs
7. Fichier TH.SBNN

Nr	Bron	BeginDa	Stat
C0000032981		1/12/3999	A
C0000006736		1/12/3999	A
C0000006737		1/12/3999	A
L0001024628		1/01/1900	I

- Colonne « I »: Numéro de la dette
- Colonne« K »: Date de début
- Colonne« L »: Statut: A (Actif) ou I (Inactif)

Partie I : Outputs
7. Fichier TH.SBNN

Police

MINISTRE DE L'INTÉRIEUR
SECRÉTARIAT POLICE INTÉGRÉE

Amount	Paid	Rest	Type
231,74 €	0,00 €	231,74 €	
238,68 €	0,00 €	238,68 €	
19,89 €	0,00 €	19,89 €	
5,87 €	0,00 €	5,87 €	New
0,95 €	0,00 €	0,95 €	New
0,02 €	0,00 €	0,02 €	New

- Colonne ‘O’: Amount: montant de départ du net négatif
- Colonne‘P’: Paid: Total des remboursements qui ont déjà été effectués sur le net négatif
- Colonne ‘Q’: Rest: montant encore à payer
- Colonne ‘Z’: New: nouvelles dettes qui ont été créées dans un nouveau cycle de traitement

Partie I : Outputs
8. Fichier TH.CTXX

- Fichier qui contient le contentieux complet
- A la même mise en page que le fichier TH.SBNN

Partie I : Outputs
9. Fichier comptable

Police

MINISTRE DE L'INTÉRIEUR
SECRÉTARIAT POLICE INTÉGRÉE

- L4.BHCP

  Fichier en format xml. Fichier interface destiné au programme comptable de la zone pour le traitement de l'information du run salarial.
- TH.BHCP

  Traduction du fichier xml en format excel.

  Les colonnes suivantes sont utiles lors de l'utilisation du fichier comptable:

Partie I : Outputs
9. Fichier comptable

Police

MINISTRE DE L'INTÉRIEUR
SECRÉTARIAT POLICE INTÉGRÉE

ComputationCod	ChargedYe	FiscalYe	FinancialYe	SSQuart	PayPeric
10	2010	2011	2011	20101	2010-03-31
10	2010	2011	2011	20104	2010-11-30
10	2010	2011	2011	20104	2010-11-30
10	2011	2011	2011	20111	2011-02-28
10	2011	2011	2011	20111	2011-02-28
10	2011	2011	2011	20111	2011-02-28

ComputationCode: le code exécution

Code	Description
8	Allocation de fin d'année
9	Pécule de vacances
10	Traitement normal (traitement)
11	Prestations irrégulières
13	Allocation de développement des compétences

Partie I : Outputs
9. Fichier comptable

Police

MINISTRE DE L'INTÉRIEUR
SECRÉTARIAT POLICE INTÉGRÉE

- Charged year:
  = année d'origine
  = année d'imputation
  = quand les charges sont établies
  = année de la période de paiement

- Fiscal year:
  = année fiscale à laquelle l'élément de traitement est calculé;

- Financial year
  = année d'affectation
  = quand les charges sont payées
  = année de la date de paiement

- SSQuarter: trimestre de la déclaration à l'ONSSAPL

- PayPeriod: mois et année auquel appartient l'élément de traitement

Partie I : Outputs

9. Fichier comptable

DebitAmou	DebitAccountNumb	DebitAcctN	CreditAmou	CreditAccountNumb	CreditAcctN	SaldoCreditDel
			0,1	454017	45401	0,1
0,01	454017	45401				-0,01
			10,19	45301	45301	10,19
			8,76	45501	45501	8,76
			3,05	454013	45401	3,05
3,05	62208	62208				-3,05
			0,03	454018	45401	0,03

- Colonne « U »: DebitAccountNumber: jusqu'à 6 chiffres;
- Colonne « V »: DebitacctNo5: à 5 chiffres;
- Colonne « X »: CreditAccountNumber: jusqu'à 6 chiffres;
- Colonne « Y »: CreditAcctNo5: à 5 chiffres;
- Colonne « Z »: SaldoCreditDebit: cette colonne reprend les montants qui sont crédités ou débités pour cette rangée. Ceci permet de calculer un total plus facilement.

Partie I : Outputs
9. Fichier comptable

Police

MINISTRE DE L'INTÉRIEUR
SECRÉTARIAT POLICE INTÉGRÉE

- SalaryCode: Code salarial

SalaryCo	TypeOfSalaryCo	SalaryBaseCo
4053	LOON	4053
4053	LOON	4053
9250	45301	4053
9250	45301	4053

Partie I : Outputs
9. Fichier comptable

Police

MINISTRE DE L'INTÉRIEUR
SECRÉTARIAT POLICE INTÉGRÉE

- TypeOfSalaryCode: Type de code. Valeurs possibles:
  - Traitement
  - Nat : avantage en nature
  - MC: Chèques repas
  - 45301: Précompte professionnel
  - 454012: Employé AMI
  - 454013: Employeur AMI
  - 454014: Retenue sécurité sociale - employé
  - 454015: Retenue sécurité sociale - employeur
  - 454017: Cotisation spéciale Service Social
  - 454018: Contribution de l'employeur service social collectif
  - 45453: Retenue pension
  - 45501: Rémunération nette
  - 45511: Rémunération nette employés ayant le statut gesco
  - 458211: Retenue dette externe (CTX)
  - 458212: Retenue chèques repas
  - 458213: Retenue nets négatifs
- SalaryBaseCode: Code salarial de base si le code résultat concerne celui qui a été ventilé sur les codes salariaux de base.

Partie I : Outputs

9. Fichier comptable

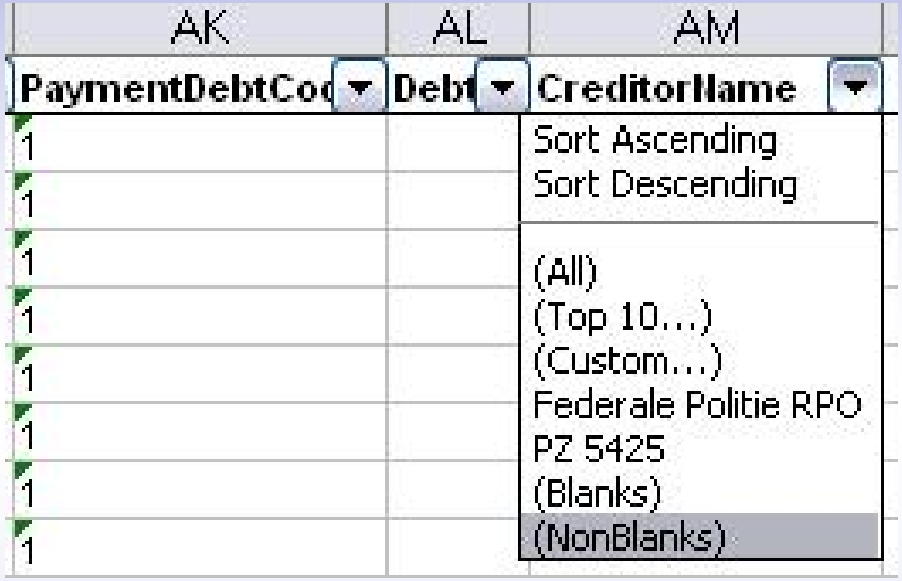

- PaymentDebtCode: Uniquement pour les calculs définitifs. Indication si payé ou repris dans la dette. Valeurs possibles : 1 = payé
  2 = pas payé (repris dans dette)
- CreditorName: Nom du tiers à qui appartient la dette. En d'autres mots, à qui il faut payer la retenue.

Partie I : Outputs

9. Fichier comptable

Police

MINISTRE DE L'INTÉRIEUR
SECRÉTARIAT POLICE INTÉGRÉE

- Lien TH.BHCP et TH.SBNN:
  - Paymentdebtcode 2 + compte(s) général 45501 et 45511 = nouvelles dettes dans le fichier TH.SBNN:
    - Fichier TH.BHCP:

SaldoCreditDebit	TypeOfSalaryCode	SalaryBaseCode	DESCRIPTIONNL	DESCRIPTIONFR	PaymentDebtCode
-0,21	45501	4038	T - Weekenduur OS & NS	A - Heures de w-e AS & NS	2
-0,02	45501	4000	Wedde	Traitement	2
-13,75	45501	4000	Wedde	Traitement	2
-0,36	45501	4035	T - Standplaats	A - Résidence	2
-0,2	45501	4037	T - Nachtuur NS	A - Heures de nuit NS	2
-353,66					

    - Fichier TH.SBNN:

LastName	FirstName	Effdt	Nr	Amount	Paid	Rest	Type
SCHUDDINCK	WERNER	21-03-2013	L0001107510	5,87 €	0,00 €	5,87 €	New
STALPAERT	JEANMARIE	21-03-2013	L0001107506	0,95 €	0,00 €	0,95 €	New
BAUTERS	STIJN	21-03-2013	L0001108026	0,02 €	0,00 €	0,02 €	New
DUBREUCQ	FRANCOISE	21-03-2013	L0001107504	14,31 €	0,00 €	14,31 €	New
RENNEBOOG	LUTGARD	21-03-2013	L0001107509	2,30 €	0,00 €	2,30 €	New
MOENS	LUC	21-03-2013	L0001107507	3,77 €	0,00 €	3,77 €	New
PARDAENS	BART	21-03-2013	L0001108028	111,92 €	0,00 €	111,92 €	New
VAN DEN ABBEELE	KEVIN	21-03-2013	L0001107511	0,01 €	0,00 €	0,01 €	New
WILLEMS	FREDDY	21-03-2013	L0001107508	0,01 €	0,00 €	0,01 €	New
VAN DER TAELEN	HANS	21-03-2013	L0001108027	211,71 €	0,00 €	211,71 €	New
VAN GEERT	GUIDO	21-03-2013	L0001107505	2,79 €	0,00 €	2,79 €	New
				353,66			

Partie I : Les outputs
10. TH.BHCP.TOT

Police

Ministre de l'Intérieur
Secrétariat Police Intégrée

- 3 onglets avec un total de débit et des creditAmounts
  - Code économique sans suffixe (suffix) + comptes généraux
  - Code économique avec suffixe (suffix) + comptes généraux
  - Code économique sans suffixe (suffix) + le détail des comptes généraux.

Partie I : Les outputs
10. Le fichier rapport L4.BLLC

- Le fichier rapport se compose de 4 onglets:
  - Aperçu global
    - Ce rapport donne au moins une ligne par article budgétaire (code fonctionnel et code économique)
  - Détail par code salarial
    - Dans ce rapport, il y a un champ-clé complémentaire: le code salarial
  - Détail par personne
    - Calcul par personne selon le code économique
  - Détail sur les retenues
    - Onglet des retenues qui sont faites par personne

Partie I : Outputs
10. Fichier TH.BLLC

- Fichier xml (L4.BLLC) converti vers un fichier xls où quelques données ont été ajoutées.
- Ce fichier contient 5 onglets: un onglet a été ajouté avec les codes économiques sans suffixes.

Partie I : Outputs
10. Fichier TH.BLLC

Police

MINISTRE DE L'INTÉRIEUR
SECRÉTARIAT POLICE INTÉGRÉE

- Différences importantes avec le fichier L4.BLLC:
  - Les dénominations des colonnes ont été adaptées aux dénominations comptables;
  - Une distinction est faite entre la charge budgétaire et les comptes généraux: total de la charge budgétaire doit être égale au total des comptes généraux;
  - Une distinction est faite entre l'année fiscale, l'année budgétaire et l'année de service.

Partie I : Outputs
10. Le fichier TH.BLLC

Police

MINISTRE DE L'INTÉRIEUR
SECRÉTARIAT POLICE INTÉGRÉE

Fiscaal_Ja	Begrotingsja	Dienstja	CO2	Budget_La	Con	Totaal_A
2012	2012	2012	0	11928,32	0	11928,32
2012	2012	2011	0	0	0	0
2012	2012	2012	0	7183,63	0	7183,63
2012	2012	2012	0	1844,24	0	1844,24
2012	2012	2012	0	4,43	0	4,43
2012	2012	2012	59,66	59,66	0	59,66
2012	2012	2012	0	14315,36	0	14315,36
2012	2012	2011	0	0,11	0	0,11
2012	2012	2012	0	100,53	0	100,53
				263541,59		263541,59

Partie I : Les outputs
11. TH.F274 – Le précompte professionnel

- Les données sont chargées à partir du fichier L4.F274. Ce fichier n'est plus fourni aux zones, uniquement le fichier TH.F274
- Se compose de 2 onglets:
  - « Détail »: reprend chaque ligne de détail dont les montants sont différents de 0 (venant du fichier L4.F274);
  - « Total »: reprend les montants totaux pour les paiements anticipatifs et à terme échu.

Partie II

Le lien entre Thémis

et

les Outputs

Partie II : Le lien entre Thémis et les Outputs

4 cas d'analyse

1. Impact du calcul de la rémunération fixe
2. Impact du calcul de la rémunération variable
3. Impact d'une régularisation positive
4. Impact d'une régularisation négative

Partie II : Le lien entre Thémis et les Outputs

Impact du calcul de la rémunération fixe

Partie II : Le lien entre Thémis et les Outputs
1.Impact du calcul de la rémunération fixe

- Calcul de la rémunération fixe – membre du personnel statutaire

Traitement mensuel brut (indexé)
- Retenue FPS (7,5%)
- Retenue AMI (3,55%)
+ allocations (également soumises à l'AMI)
+ allocation foyer/résidence

Montant imposable
- précompte professionnel
- cotisation spéciale de sécurité sociale
+ indemnités non-imposables

= traitement mensuel net

Partie II : Le lien entre Thémis et les Outputs
1.Impact du calcul de la rémunération fixe

- Calcul de la rémunération fixe – membre du personnel contractuel

Traitement mensuel brut (indexé)
+ allocation foyer/résidence
+ allocations
- retenue ONSS (13,07%)

Montant imposable
- précompte professionnel
- cotisation spéciale de sécurité sociale
+ indemnités non imposables

= traitement mensuel net

Partie II : Le lien entre Thémis et les Outputs

1.Impact du calcul de la rémunération fixe

- Données nécessaires
  - Echelle de traitement – échelon
  - Situation fiscale/familiale
  - Statutaire/contractuel
  - Index (depuis 01/01/2013: 1,6084)
  - Allocations/indemnités

Partie II : Le lien entre Thémis et les Outputs
1.Impact du calcul de la rémunération fixe

- Echelle de traitement – Statutaire/contractuel
  - Données d'emploi, onglet statut

Lieu de travail | Statut | Données emploi | Catégorie d'employé | Capelo

EMP Matricule: N° dossier emploi: 2

Données statutaires Rechercher Premier 1 sur 1 Dernier

Date effet: 01/01/2011 Séquence effet: 0 Emploi: Emploi principal
Action: Modif. données Motif: Changement CAPELO

Actuel

*Code emploi: 000001 Inconnu Code d'imputation: 33001
*Sorte Personnel: O Operationnel Cadre Opérationnel
*Lot paie: VB Payé d'avance
Classification salarié: S Statutaire D début chômage licenc.:
Statut d'origine: Ex-Police communal D fin chômage licenc.:
Catégorie de collaborateur: Casual D début Congé M licenc.:
Cadre: Cadre auxiliaire D fin Congé M licenc.:
Grade: 16 AGENT DE POLICE
Commissionnement: Commissionné
Echelle Trt: HUA3 AGENT DE POLICE Capitaux de départ
Sorte Anc.: Pécuniaire Statut: N Nouveau statut ECA: N Nouveau ECA

Sauvegardes Afficher tout Premier 1 sur 1 Dernier

	*Type sauvegarde		*Echelle Trt		*Sorte Anc.
1	04E	Art XII.XI.19 RPPol (PC)	B.122	ANCIEN BRUXELLES 1.22/EP10-L272	Péc. Ancien st.

Partie II : Le lien entre Thémis et les Outputs

1.Impact du calcul de la rémunération fixe

- Echelon
  - Anciennetés et base annuelle, Capitaux de départ anciennetés.

Partie II : Le lien entre Thémis et les Outputs
1.Impact du calcul de la rémunération fixe

- Echelon
  - Vérification à partir du menu anciennetés et base annuelle. Résultat traduit en code salarial fixe 1000

Etat au: 01/11/2011 Date de calcul: 07/11/2011

Anciennetés

Type ancienneté	Date début	Année	Mois	Valeur restante
Ancienneté pécuniaire	01/03/1993	18	8	0
Anc. pécuniaire Ancien statut	01/03/1993	18	8	0
Ancienneté de service	01/11/2003	8	0	0
Ancienneté d'échelle	01/11/2003	8	0	0

Traitement annuel maximum 100%

Type base annuelle	Type sauvegarde	Description	Echelle Trt	AP utile	Base annuelle	Alloc. complémentaire	Montant total
Base annuelle normale			HUA3	18	20966,97	0,00	20966,97
Base ann. max nouveau statut			**HUA3**	**18**	**20966,97**	**0,00**	**20966,97**
Sauvegarde ancien statut 2	04E	Art XII.XI.19 RPPol (PC)	**B.122**	**18**	**16840,12**	**0,00**	**16840,12**
Base annuelle maximum			**HUA3**	**18**	**20966,97**	**0,00**	**20966,97**

Partie II : Le lien entre Thémis et les Outputs

1.Impact du calcul de la rémunération fixe

- Situation fiscale/familiale
  - Données personnelles, modification des données personnelles, onglet données signalétiques

Historique données signalétiques Rechercher | Afficher tout Premier 1 sur 3 Dernier

*Date effet:	01/08/2004		
*Sexe:	Masc.		
*Niveau études le + élevé:	C - Baccalauréat ou équivalent		
*Situation famille:	Marié	En date du:	01/08/2004
Code langue:	Néerland.		
*Nouveau N° identification		Ancien N° identification	

Partie II : Le lien entre Thémis et les Outputs
1.Impact du calcul de la rémunération fixe

- Situation fiscale/familiale
  - Données personnelles, modification des données personnelles, onglet personnes à charge

Personnes à Charge Rechercher | Afficher tout Premier

Date effet 01/01/2011 Statut à date effet Actif

Nombre enfants à charge 6 ☐ Réd. PP pour enfant/non mariée

Nombre enfants MV à charge

Autres personnes à charge

Autres personnes MV à charge

+ 65 ans à charge

+ 65 ans MV à charge

☐ Personnel MV

☐ Conjoint sans revenu et MV

revenus conjoint Avec rev.prof.

Partie II : Le lien entre Thémis et les Outputs

1.Impact du calcul de la rémunération fixe

- Allocations et/ou indemnités
  - Codes salariaux fixes
    - 4000 : Traitement brut mensuel indexé
    - 4003 : Allocation de proximité
    - 4035 : Allocation de résidence
    - 4045 : Indemnité de téléphone
    - 4046 : Indemnité d'entretien d'uniforme

Partie II : Le lien entre Thémis et les Outputs

1.Impact du calcul de la rémunération fixe

- Dossier salarial, Calc.Salaires /mois prestation

Liste des calculs de salaires Rechercher Prem

N° finition:	1004810	**Date finition:**	23/10/2011	**Code finition:**	Salaire fixe	**Type finition:**	Calcul initial
Date fin pér de:	30/11/2011	**Date début frac:**	01/11/2011	**Date fin fracti:**	30/11/2011	**Code Nature:**	Définitif

Résultats du calcul Personnaliser | Rechercher | Premier

Code	Description	Montant	Montant préc.	Diff.	Nbre jours	Nbre d'unités	Mont./unité	% de paiement
1000	Base annuelle	20966,97						
3101	Prestations réelles ou équivalent				18,00	136,80		
3103	Loi jours fériés ou travail remplac				4,00	30,40		
4000	Traitement	2701,24					20966,97	
4003	A - Police de proximité	63,87					495,79	
4035	A - Résidence							
4045	I - Téléphone	20,70					13,39	
4046	I - Entretien uniforme	14,58					9,43	
4172	A - Sauvegarde supplémentaire							
9000	ONSS travailleur	98,16					2765,11	3,55
9011	Retenu pension (Police)	202,59					2701,24	7,50
9102	Cotis spéc sécurité soc / mens	24,92					2765,11	
9200	Précompte barémique						2464,36	
9410	Net	2374,72						
9500	Cotisation patronale ONSS	427,77					2765,11	15,47
9561	Cotisation patronale pension Police	540,25					2701,24	20,00
9568	Subvention sociale II	9,87					63,87	15,46
9593	Cotisation service social	4,14					2765,11	0,15
9956	Récup. sur Salaire	100,00						

Partie II : Le lien entre Thémis et les Outputs

1.Impact du calcul de la rémunération fixe

- Traduction dans le fichier TH.BHCP
  - Nous ne reprendrons que les colonnes suivantes :
    - PersonName (colonne H)
    - PersonFirstName (colonne I)
    - ComputationID (colonne J) : composé du n° juridique de la zone de police et du n° de finition de Thémis
    - AntePostPaymentCode (colonne K): A → anticipatif
      P → terme échu
    - ComputationCode (colonne N) : voir supra
    - PayPeriod (colonne S) : mois du droit

Partie II : Le lien entre Thémis et les Outputs
1.Impact du calcul de la rémunération fixe

- Traduction dans le fichier TH.BHCP
  - DebitAmount (colonne T) : montant du débit du compte général
  - DebitAccountNumber (colonne U) : n° de compte général
  - CreditAmount (colonne W) : montant du crédit du compte général
  - CreditAccountNumber (colonne X) : n° de compte général
  - SaldoCreditDebit (colonne Z) : Solde entre le crédit et le débit. Les comptes débiteurs sont en négatif et les comptes créditeurs en positif
  - SalaryCode (colonne AA) : les code salariaux utilisés dans Thémis

Partie II : Le lien entre Thémis et les Outputs

1.Impact du calcul de la rémunération fixe

- Traduction dans le fichier TH.BHCP
  - TypeOfSalaryCode (colonne AB) : chaque code salarial est répertorié par type. Celui-ci est utilisé dans le L4.BLLC
  - SalaryBaseCode (colonne AC) : code salarial de base du menu « codes salariaux »
  - DESCRIPTIONFR (colonne AD) : Intitulé des codes salariaux de base

Partie II : Le lien entre Thémis et les Outputs
1.Impact du calcul de la rémunération fixe

- Traduction dans le fichier TH.BHCP
  - FunctionalCode (colonne AG) : code fonctionnel
  - EconomicalCode (colonne AH) : code économique avec suffixe
  - EconCode5 (colonne AI) : code économique sans suffixe (5 positions)
  - PaymentDebtCode (colonne AK) :
    - code 1 – traitement
    - code 2 – résultat net négatif et/ou contentieux

Partie II : Le lien entre Thémis et les Outputs
1.Impact du calcul de la rémunération fixe

- Traduction dans le fichier TH.BHCP

  - Le fichier TH.BHCP se présente comme le livre journal
  - Les écritures comptables sont passées par élément de la rémunération (salaire fixe, allocation, indemnité)
  - Exemple d'écriture comptable de la rémunération fixe:

Rémunération fixe

Partie II : Le lien entre Thémis et les Outputs
1.Impact du calcul de la rémunération fixe

- Traduction dans le fichier L4.BLLC

  - Le fichier L4.BLLC reprend l'impact budgétaire des rémunérations des MP
  - Les écritures comptables sont regroupées par article budgétaire (code fonctionnel + code économique)
  - Exemple d'écriture comptable de la rémunération fixe sur base de l'onglet détail par personne

Rémunération Fixe
BLLC

Partie II : Le lien entre Thémis et les Outputs

Impact du calcul de la rémunération variable

Partie II : Le lien entre Thémis et les Outputs

2.Impact du calcul de la rémunération variable

- La rémunération variable reprend tous les éléments de la rémunération qui sont soumis à un nombre de prestations exécutées par le MP
- Ex: modèle 9 bis
- Traduit dans les fichiers outputs sous le computation code 11
- Toujours un effet rétroactif au plus tôt le mois qui suit les prestations

Partie II : Le lien entre Thémis et les Outputs
2.Impact du calcul de la rémunération variable

- Allocations et/ou indemnités
  - Codes salariaux variables
    - 4037 : heures de nuit 19/22

Codes salariaux — Rechercher | Afficher tout — Premier 1 sur 4 Dernier

*Code salarial: 4037 — A - Heures de nuit NS 19h-22h

Périodes — Rechercher | Afficher tout — Premier 17 sur 20 Dernier

Date début: 01/09/2011 — *Statut: Actif
Date fin: 30/09/2011
Montant:
Code manipul:
Commentaires:

Param

Nombre d'heures: 2,00

Audit

Encodé par: PB_SALINC_01 — Dern. MàJ: — Date/heure: 07/10/11 11:33:50

Partie II : Le lien entre Thémis et les Outputs
2.Impact du calcul de la rémunération variable

- Allocations et/ou indemnités
  - Codes salariaux variables
    - 4038 : heures de week-end

Codes salariaux — Rechercher | Afficher tout — Premier 2 sur 4 Dernier

*Code salarial: 4038 — A - Heures de w-e AS & NS

Périodes — Rechercher | Afficher tout — Premier 20 sur 23 Dernier

Date début: 01/09/2011 — *Statut: Actif
Date fin: 30/09/2011
Montant:
Code manipul:
Commentaires:

Param

Nombre d'heures: 8,00

Audit

Encodé par: PB_SALINC_01 — Dern. MàJ: — Date/heure: 07/10/11 11:33:51

Partie II : Le lien entre Thémis et les Outputs
2.Impact du calcul de la rémunération variable

- Allocations et/ou indemnités
  - Codes salariaux variables
    - 4163 : Repas modèle 9 bis

Codes salariaux — Rechercher | Afficher tout — Premier 3 sur 4 Dernier

*Code salarial: 4163 — I - Repas Mod9bis

Périodes — Rechercher | Afficher tout — Premier 47 sur 53 Dernier

Date début: 01/09/2011 — Type: 8 — *Statut: Actif

Date fin: 30/09/2011

Montant:

Code manipul:

Opmerkingen:

Param

Nombre de repas: 1,00

Type de repas: Domestique, repas i

Audit

Encodé par: PB_SALINC_01 — Dern. MàJ: — Date/heure: 07/10/11 11:33:51

Partie II : Le lien entre Thémis et les Outputs
2.Impact du calcul de la rémunération variable

- Allocations et/ou indemnités
  - Codes salariaux variables
    - 4222 : heures de nuit 22/06

Codes salariaux — Rechercher | Afficher tout — Premier 4 sur 4 Dernier

*Code salarial: 4222 — A - Heures de nuit NS 22h-06h

Périodes — Rechercher | Afficher tout — Premier 10 sur 11 Dernier

Date début: 01/09/2011 — *Statut: Actif

Date fin: 30/09/2011

Montant:

Code manipul:

Commentaires:

Param

Nombre d'heures: 8,00

Audit

Encodé par: PB_SALINC_01 — Dern. MàJ: — Date/heure: 07/10/11 11:33:51

Partie II : Le lien entre Thémis et les Outputs
2.Impact du calcul de la rémunération variable

- Dossier salarial, Calc.Salaires /mois prestation

N° finition:	1004795	**Date finition:**	22/10/2011	**Code finition:**	Salaire variable	**Type finition:**	Calcul initial
Date fin pér de:	30/09/2011	**Date début frac:**	22/09/2011	**Date fin fracti:**	30/09/2011	**Code Nature:**	Définitif

Résultats du calcul Personnaliser | Rechercher | Premier

Code	Description	Montant	Montant préc.	Diff.	Nbre jours	Nbre d'unités	Mont./unité	% de paiement
4037	A - Heures de nuit NS 19h-22h	7,01				2,00	20966,97	
4038	A - Heures de w-e AS & NS	140,17				8,00	20966,97	
4163	I - Repas Mod9bis	2,69				1,00	1,74	8,00
4222	A- Heures de nuit NS 22h-06h	49,06				8,00	20966,97	
9000	ONSS travailleur	6,96					196,24	3,55
9100	Cotis spéc sécurité soc / trim	9,24					196,24	
9410	Net	182,73						
9500	Cotisation patronale ONSS	30,36					196,24	15,47
9568	Subvention sociale II	30,33					196,24	15,46
9593	Cotisation service social	0,30					196,24	0,15

Partie II : Le lien entre Thémis et les Outputs
2.Impact du calcul de la rémunération variable

- Traduction dans le fichier TH.BHCP
  - Nous reprendrons les mêmes colonnes que pour la rémunération fixe
  - Exemple d'écriture comptable de la rémunération variable:

Rémunération variable

Partie II : Le lien entre Thémis et les Outputs
2.Impact du calcul de la rémunération variable

- Traduction dans le fichier L4.BLLC
  - Exemple d'écriture comptable de la rémunération variable sur base de l'onglet Détail par personne

Rémunération
Variable BLLC

Partie II : Le lien entre Thémis et les Outputs

Impact d'une régularisation positive

Partie II : Le lien entre Thémis et les Outputs

3.Impact d'une régularisation positive

- Avancement barémique de B2 vers B3 au 01/03/2011.

  L'encodage a été effectué dans le cycle de calcul de 06/2011.

- Dossier Salarial, Détail des paiements pour le mois de 06/2011.

Resultaat berekening Personnalise

Code salarial	Description	Date fin pér de	Code finition	Type finition	Code salarial-montant	Montant préc.	Différence
9410	Net	31/03/2011	Sal.fixe	Régul	2004,00	1969,33	34,67

Partie II : Le lien entre Thémis et les Outputs

3.Impact d'une régularisation positive

- Dossier Salarial, mois de calcul

N° finition:	1006690	**Date finition:**	22/06/2011	**Code finition:**	Salaire fixe	**Type finition:**	Régularisation
Date fin pér de:	31/03/2011	**Date début frac:**	01/03/2011	**Date fin fracti:**	31/03/2011	**Code Nature:**	Définitif

Résultats du calcul Personnaliser | Rechercher | Pr

Code	Description	Montant	Montant préc.	Diff.	Nbre jours	Nbre d'unités	Mont./unité	% de
1000	Base annuelle	21368,44	20872,70					
1001	Trt annuel - Barème admin	14953,78	14953,78					
1002	Base annuelle anc stat 31/03/2001	16898,37	16898,37					
3101	Prestations réelles ou équivalent				23,00	174,80		
4000	Traitement	2699,01	2636,40	62,61				
4003	A - Police de proximité	62,62	62,62					
4045	I - Téléphone	20,30	20,30					
4046	I - Entretien uniforme	14,29	14,29					
4083	A - Bxl-Capitale Pol Loc	169,08	169,08					
4087	A - Biling connaissance exigée	202,91	202,91					
4088	A - Engagement	169,08	169,08					
9000	ONSS travailleur	117,25	115,02	2,23				
9011	Retenu pension (Police)	202,43	197,73	4,70				
9100	Cotis spéc sécurité soc / trim	89,38	89,38					
9102	Cotis spéc sécurité soc / mens	-59,24	-59,24					
9200	Précompte barémique	983,47	962,46	21,01				
9410	Net	2004,00	1969,33	34,67				
9500	Cotisation patronale ONSS	510,92	501,24	9,68				
9561	Cotisation patronale pension Police	539,81	527,28	12,53				
9568	Subvention sociale II	93,33	93,33					
9593	Cotisation service social	4,96	4,86	0,10				

Partie II : Le lien entre Thémis et les Outputs

3.Impact d'une régularisation positive

- Traduction dans le fichier TH.BHCP

Régul positive

Partie II : Le lien entre Thémis et les Outputs

3.Impact d'une régularisation positive

- Traduction dans le fichier L4.BLLC
  - sur base de l'onglet Détail par personne

Régul positive BLLC

Partie II : Le lien entre Thémis et les Outputs

Impact d'une régularisation négative

Partie II : Le lien entre Thémis et les Outputs

4. Impact d'une régularisation négative

- L-124 du 27/10/2011 stipule qu'un MP intègre la formation inspecteur principal en date du 01/10/2011.

- Promotion sociale, reste à charge de la ZP
- Suppression des droits à l'allocation de proximité et indemnité de téléphone
- Indû généré s'élève à 53,58 € net

Partie II : Le lien entre Thémis et les Outputs

4. Impact d'une régularisation négative

- Dossier salarial par mois de calcul
- Période du 01/10/2011 au 31/10/2011

N° finition:	1004220	**Date finition:**	15/11/2011	**Code finition:**	Salaire fixe	**Type finition:**	Régularisation
Date fin pér de:	31/10/2011	**Date début frac:**	01/10/2011	**Date fin fracti:**	31/10/2011	**Code Nature:**	Définitif

Résultats du calcul Personnaliser | Rechercher | Pr

Code	Description	Montant	Montant préc.	Diff.	Nbre jours	Nbre d'unités	Mont./unité	% de
1000	Base annuelle	21789,86	21789,86					
3101	Prestations réelles ou équivalent				20,00	152,00		
3103	Loi jours fériés ou travail remplac				1,00	7,60		
4000	Traitement	2807,26	2807,26					
4003	A - Police de proximité		63,87	-63,87				
4045	I - Téléphone		20,70	-20,70				
4046	I - Entretien uniforme	14,58	14,58					
9000	ONSS travailleur	99,66	101,93	-2,27				
9011	Retenu pension (Police)	210,54	210,54					
9102	Cotis spéc sécurité soc / mens	25,39	26,09	-0,70				
9200	Précompte barémique	674,29	702,31	-28,02				
9410	Net	1811,96	1865,54	-53,58				
9500	Cotisation patronale ONSS	434,28	444,16	-9,88				
9561	Cotisation patronale pension Police	561,45	561,45					
9568	Subvention sociale II		9,87	-9,87				
9593	Cotisation service social	4,21	4,31	-0,10				

Partie II : Le lien entre Thémis et les Outputs

4. Impact d'une régularisation négative

- Traduction dans le fichier TH.BHCP

  - Nous reprendrons les mêmes colonnes que pour la rémunération fixe

Régul négative

Partie II : Le lien entre Thémis et les Outputs

4. Impact d'une régularisation négative

- Traduction dans le fichier L4.BLLC
  - sur base de l'onglet Détail par personne

Régul négative
BLLC

Partie II : Le lien entre Thémis et les Outputs

4. Impact d'une régularisation négative

- Traduction dans le fichier TH.SBNN
  - Correspond à l'extraction de la gestion des dettes de Thémis à la date de la clôture.

Parti
4. Im

Créancier | **Créance** | Opération de dette | Manipulation de retenue | Copier / diviser la dette | Seuil

Matricule salarié: 0000020 NOM,PRENOM

Lot paie: AB

Entité: 5555 ZP5555

Contentieux: Non

Détail bénéficiaire Rech. | Afficher tt Premier 1 sur 1 Dernier

N° créancier: 00000000001 zp5555

Dette Rech. | Afficher tt Premier 1 sur 3 Dernier

N° Créance: L00000000024 N° ID de la créance mère:

Détail Dettes Rech. | Afficher tt Premier 1 sur 1 Dernier

*Date effet: 14/11/2011

*Statut: Inactif

Raison inactif: Nouvelle dette

*Gpe dette: 9953 Récup. Paiement indû (tout)

Type dette:

Ref.:

Montant départ: 53,58

*Rang: 1

Montant convenu:

% Trt: 100,00

*Date début: 01/01/1900

Date fin: 31/12/3999

Date notification:

Compte d'attente:

Poste d'attente:

Communication:

Fiche de paie:

Info Y

Jur	Bu	EmplId	EmplIdAlter	EmplIDAlterOld	LastName	FirstName	Effdt	Nr	BronId	BeginDate	Status	DebtGrp
00XXXX	5555	0000020	440000020	440000020	NOM	PRENOM	14/11/2011	L00000000024		1/01/1900	I	9953

Rang	Amount	Paid	Rest	RecipientId	Recipient	Message	Info	Digi	AgreedAmount	AgreedPercentage	Letter	Type
1	53,58 €	0,00 €	53,58 €	00000000001	ZP 5555				0	100		New

Lettre de dette créée: ☐

Créer une lettre de dette

Partie II : Le lien entre Thémis et les Outputs

4. Impact d'une régularisation négative

- Traduction dans le fichier TH.SBNN

Jur	Bu	EmplId	EmplIdAlter	EmplIDAlterOld	LastName	FirstName	Effdt	Nr	BronId	BeginDate	Status
00XXXX	5555	0000020	440000020	440000020	NOM	PRENOM	14/11/2011	L00000000024		1/01/1900	I

DebtGrp	Rang	Amount	Paid	Rest	RecipientId	Recipient	Message	Info	Digi	AgreedAmount	AgreedPercentage	Letter	Type
9953	1	53,58 €	0,00 €	53,58 €	00000000001	ZP 5555				0	100		New

TH.SBNN

Partie III
Précompte Professionnel :
Discordances entre les relevés 325 et les déclarations 274

Contenu

- **Les relevés 325**
  Les types de fiches fiscales
- **Les déclarations 274**
  Les fichiers transmis via FinDoc
- **L'année fiscale**
  Détemination de l'année fiscale
- **Les règles fiscales**
- **Les Belcotax**
- **Les déclarations FinProf dans la pratique**

Les relevés 325

Les relevés 325

- <u>Les relevés 325 : Définition</u>

  = ensemble des fiches fiscales émises par le SSGPI et le SCDF pour les membres du personnel, les membres du conseil de police et les mandataires de la zone de police.

Les relevés 325

- <u>Les différents types de fiches fiscales</u>

  D'une manière globalisée, voici les 5 fiches fiscales les plus courantes que les zones de police peuvent rencontrer ainsi qu'une brève description de celles-ci :

- <u>Les fiches fiscales 281.10</u>

  Elles comprennent :

  - les rémunérations ordinaires,
  - les pécules de vacances, allocations de fin d'année, allocations de développement des compétences,
  - les jetons de présence des conseillers de police échevins,
  - l'intervention de la zone dans les frais de déplacement,…

Les relevés 325

- <u>Les fiches fiscales 281.12</u>

  Elles comprennent :

  - les traitements d'attente suite à une disponibilité pour maladie inférieure à 100% (personnel statutaire).

- <u>Les fiches fiscales 281.18</u>

  Elles comprennent :

  - les traitements d'attente suite à une disponibilité pour maladie égale à 100% (personnel statutaire),
  - les indemnités pour cause de maladie versées durant les périodes de maladie des 2ème , 3ème et 4ème semaines (personnel contractuel),…
  - Complément de traitement semaine de 4 jours

Les relevés 325

- Les fiches fiscales 281.30

  Elles comprennent :

  - les jetons de présence des conseillers de police non-échevins.

- Les attestations fiscales 281.25

  Elles reprennent les recalculs négatifs effectués sur des années fiscales antérieures et concernant les éléments repris dans les fiches fiscales précédemment énoncées.

Les déclarations 274

Les déclarations 274

- <u>Les déclarations 274 : Définition</u>

  = ensemble des déclarations au précompte professionnel effectuées par la zone de police au FinProf sur base des fichiers mis à sa disposition via FinDoc.

Les déclarations 274

- **Les fichiers transmis via FINDOC**

  Le SSGPI met à la disposition des zones de police 4 types de fichiers différents à déclarer via l'application FinProf :

- Les fichiers FinProf

  Ils sont issus du moteur salarial du SCDF (Service Central des Dépenses Fixes).

  Ils concernent des régularisations se rapportant à des années antérieures à 2010.

  Le fichier se présente comme suit :

  Ex: 5555_201310280920_FinProf - Declaration 201310W

Numéro d'entreprise	Imposable	Précompte professionnel	Réduction forfaitaire Flamande	Direction régionale	Bureau de recette
123456789	532,92	159,49	0,00	08	34

Les déclarations 274

- Les fichiers TH.F274

  Ils sont issus du moteur salarial THEMIS (moteur salarial du SSGPI).

  Ils concernent des traitements et régularisations se rapportant à des années postérieures à 2009.

  Le fichier se présente comme suit :

  ***Ex**: TH.F274.0011444.20131118.000001*

Onglet Total

JUR	FAC	ANNEE	FI	MOIS	Sum_ BasePrecompte	Sum Precompte	DateTrait	ZONE	T	DateCreat
11444	1	2013	10	99/99/9999	28.890,02	14.336,83	18/11/2013	5555	O	18/11/2013
11444	1	2013	10	99/99/9999	264.938,12	81.276,89	19/11/2013	5555	O	19/11/2013
11444	1	2013	30	99/99/9999	1.700,00	463,25	19/11/2013	5555	O	19/11/2013

Les déclarations 274

- <u>Les fichiers TH.F27A ou L4.F27A</u>

  Ils sont issus du moteur salarial THEMIS (moteur salarial du SSGPI).

  Le principe de ce type de fichier consiste à transférer des montants d'un exercice fiscal vers un autre.

  Le fichier se présente comme suit :

  <u>Ex</u>: L4.F27A.0011444.20120823.000001

JUR	FAC	ANNEE	NO TRAITEMENT	FI	MOIS	BASE PRE-COMPTE	PRE-COMPTE	DATE TRAIT	ZONE	GR PE	T	DATE CREAT
11444	1	2011	115481000000	10	30/04/2011	-37,69	-11,80	14/05/2012	5555	1	C	23/08/2012
11444	1	2012	115481000000	10	30/04/2011	37,69	11,80	14/05/2012	5555	1	C	23/08/2012
11444	1	2011	115481000000	10	31/10/2011	-31,17	-9,33	23/01/2012	5555	1	C	23/08/2012
11444	1	2012	115481000000	10	31/10/2011	31,17	9,33	23/01/2012	5555	1	C	23/08/2012
11444	1	2011		10	99/99/9999	-68,86	-21,13		5555		C	23/08/2012
11444	1	2012		10	99/99/9999	68,86	21,13		5555		C	23/08/2012

Les déclarations 274

- Les fichiers TH.F27B

  Ils concernent les traitements issus du moteur salarial THEMIS (moteur salarial du SSGPI) mais sont créés suite à l'élaboration de fiches fiscales qui ont du être rectifiées manuellement.

  Le principe de ce type de fichier consiste également à transférer des montants d'un exercice fiscal vers un autre.

  Le fichier se présente comme suit :

  Ex: TH.F27B.0011444.20130825.000001

JUR	FAC	ANNEE	FI	MOIS	Sum_ BasePrecompte	Sum Precompte	DateTrait	ZONE	T	DateCreat
11574		2012	10	99/99/9999	58.467,09	22.846,94	12/2012	5340		25/08/2013
11574		2013	10	99/99/9999	-58.467,09	-22.846,94	06/2013	5340		25/08/2013

L'année fiscale

L'année fiscale

- Détermination de l'année fiscale

L'élément qui détermine l'année fiscale (année de revenus) à laquelle un revenu appartient est la date d'attribution / de paiement de ce dernier.

L'année fiscale

- Ainsi, le fichier des traitements de décembre de l'année N-1 dont le paiement s'effectue au 1er jour ouvrable de janvier de l'année N appartient à l'année fiscale N (Exercice d'imposition N+1 – Revenus N).

- L'année fiscale d'un membre du personnel payé à terme échu se compose des traitements de décembre de l'année N-1 à novembre de l'année N.

- L'année fiscale d'un membre du personnel payé anticipativement se compose des traitements de janvier de l'année N à décembre de l'année N.

L'année fiscale

- Concrètement :

Membres du personnel payés à terme échu :

Sont compris dans l'année fiscale N:

- les traitements de décembre N-1 à novembre N,
- les prestations irrégulières de décembre N-1 à novembre N,
- le pécule de vacances N,
- l'allocation de développement des compétences N,
- l'allocation de fin d'année N,
- les éventuelles régularisations payées le dernier jour ouvrable de décembre N.

L'année fiscale

Membres du personnel payés anticipativement :

Sont compris dans l'année fiscale N:

- les traitements de janvier N à décembre N,
- les prestations irrégulières de décembre N-1 (reprises en arriérés de l'exercice N) à novembre N,
- le pécule de vacances N,
- l'allocation de développement des compétences N,
- l'allocation de fin d'année N,
- les éventuelles régularisations payées le dernier jour ouvrable de décembre N.

Les règles fiscales

Les règles fiscales

- Lors de l'élaboration des fiches fiscales, les régularisations effectuées durant un exercice et concernant des revenus issus d'un autre exercice sont soumises à différentes règles.

<u>Nous allons énoncer ci-dessous les 4 cas d'espèce ainsi que leur impact fiscal</u> :

Les règles fiscales

- Les **régularisations négatives qui concernent l'année N-1 et qui sont générées dans la 1ére période de l'année N** (la date de fin de la 1ére période de l'année N étant fixée par le SSGPI chaque année et ne pouvant pas dépasser le 31/08/N) doivent être reprises dans la fiche fiscale 281(.10/.12/.18/.30) de l'exercice d'imposition N - revenus N-1.

-> Le rejet s'effectue avec un précompte professionnel sur arriérés.

Exemple : Exercice d'imposition 2013 – Revenus 2012

- Les régularisations négatives qui concernent l'année 2012 et qui sont générées dans la 1ére période de 2013 (soit pour 2013 : du 01/01/2013 au 30/06/2013) doivent être reprises dans la fiche fiscale 281 (.10/.12/.18/.30) revenus 2012.

Les règles fiscales

- Les **régularisations négatives qui concernent l'année N-1 et qui sont générées dans la 2éme période de l'année N** doivent être reprises dans une attestation fiscale 281.25 revenus N-1.

-> Le rejet s'effectue en imposable.

Exemple : Exercice d'imposition 2013 – Revenus 2012

- Les régularisations négatives qui concernent l'année 2012 et générées dans la 2éme période de 2013 doivent être reprises dans une attestation fiscale 281.25 revenus 2012.

Les règles fiscales

- Les **régularisations négatives qui concernent une année antérieure à l'année N-1 et qui sont générées pendant l'année N** (peu importe la période de l'année N) doivent être reprises dans une attestation fiscale 281.25 revenus 20XX (< N-1).

-> Le rejet s'effectue en imposable.

Exemple : Exercice d'imposition 2013 – Revenus 2012

- Les régularisations négatives qui concernent une année antérieure à 2012 et qui sont générées en 2013 (peu importe la période de 2013) doivent être reprises dans une attestation fiscale 281.25 revenus 20XX (< 2012).

Les règles fiscales

- Les **régularisations positives générées dans l'année N concernant une année antérieure à l'année N** doivent apparaître en arriérés sur la fiche fiscale 281(.10/.12/.18/.30) de l'exercice d'imposition N+1 - revenus N.

-> Calcul avec précompte professionnel sur arriérés.

Exemple : Exercice d'imposition 2013 – Revenus 2012

- Les régularisations positives générées en 2013 concernant une année antérieure à 2013 doivent apparaître en arriérés sur la fiche fiscale 281 (.10/.12/.18/.30) revenus 2013.

Les Belcotax

Les Belcotax

- Lors de chaque clôture fiscale est élaborée ce que l'on appelle une BELCOTAX.

  Cela consiste à l'insertion de toutes les fiches fiscales établies pour la zone dans l'application du SPF Finances « Belcotax On Web » (BOW) et donc à l'établissement des relevés 325.

Les Belcotax

- Le SSGPI produit 2 BELCOTAX par an.

Cela fait suite à la règle fiscale concernant les régularisations négatives qui concernent l'année N-1 et qui sont générées dans la 1ére période de l'année N.

En effet, la 1ére Belcotax s'effectue au début de l'année N et la 2éme Belcotax s'effectue un fois la 1ére période de l'année N terminée.

Cela justifie également que les zones de police soient confrontées 2 fois par an à des discordances entre les relevés 325 et les déclarations 274.

Les Belcotax

- Cette règle fiscale génère également 2 impacts au niveau des BELCOTAX :

- La création des fichiers F27A

Durant la 1ére période de l'année N, des régularisations négatives relatives à l'année fiscale N-1 pourraient être effectuées pour certains membres du personnel. Dans ce cas, ces régularisations négatives devront être reprises dans la déclaration BELCOTAX de l'année N-1 et non de l'année N qui sera établie et envoyée par le SSGPI au SPF Finances.

Les Belcotax

Etant donné que ces régularisations négatives relatives à l'année N-1 seront effectuées dans l'année N, la déclaration BELCOTAX et la déclaration FINPROF effectuée sur base des fichiers F274 ne corresponderont plus.

C'est pour cela que le SSGPI a créé les fichiers F27A.

Grâce à ces fichiers, une concordance pourra être possible entre les relevés 325 (déclarations BELCOTAX) et les déclarations 274 (déclarations FINPROF) car ces derniers viendront corriger les fichiers mensuels F274.

Les Belcotax

- La création des fichiers F27B

  Il se peut également que, suite à cette règle fiscale, il y ait une impossibilité d'insérer certaines fiches fiscales dans le BOW (par exemple : une fiche fiscale avec un montant imposable et un précompte professionnel négatifs).

  On parle alors de fiches fiscales bloquantes.

  Ce problème a pour conséquence que le SSGPI est obligé d'apporter les aménagements nécessaires afin que ces fiches puissent être déclarées dans le BOW en procédant à l'établissement manuel de ces fiches fiscales.

Les Belcotax

C'est pour cela que le SSGPI a créé les fichiers F27B.

Les fichiers F27B ne concernent donc que des fiches fiscales établies manuellement.

Grâce à ces fichiers, une concordance pourra également être possible entre les relevés 325 (déclarations BELCOTAX) et les déclarations 274 (déclarations FINPROF) car ces derniers viendront corriger les fichiers mensuels F274 et les fichiers F27A déjà établis.

Police

MINISTRE DE L'INTÉRIEUR
SECRÉTARIAT POLICE INTÉGRÉE

Les déclarations FINPROF dans la pratique

Les déclarations FinProf dans la pratique

- Les fichiers FinProf du SCDF

Ex: 5555_201310280920_FinProf - Declaration 201310W

Numéro d'entreprise	Imposable	Précompte professionnel	Réduction forfaitaire Flamande	Direction régionale	Bureau de recette
123456789	532,92	159,49	0,00	08	34

Déclaration :

Période d'attribution : 10/2013
Nature des revenus : 10 rémunérations ordinaires
(code 10 par défaut car pas de détail dans les fichiers provenant du SCDF)
Revenus imposables : 532,92 €
Précompte professionnel :159,49 €

Les déclarations FinProf dans la pratique

- Les fichiers TH.F274 de THEMIS

***Ex**: TH.F274.0011444.20131118.000001 (toujours prendre l'onglet « total »)*

JUR	FAC	ANNEE	FI	MOIS	Sum_ BasePrecompte	Sum Precompte	DateTrait	ZONE	T	DateCreat
11444	1	2013	10	99/99/9999	28.890,02	14.336,83	18/11/2013	5555	O	18/11/2013
11444	1	2013	10	99/99/9999	264.938,12	81.276,89	19/11/2013	5555	O	19/11/2013
11444	1	2013	30	99/99/9999	1.700,00	463,25	19/11/2013	5555	O	19/11/2013

2 Déclarations :

Période d'attribution : 11/2013
Nature des revenus : 10 rémunérations ordinaires
Revenus imposables : 293.828,14 €
Précompte professionnel :95.613,72 €

Période d'attribution : 11/2013
Nature des revenus : 30 jetons de présence
Revenus imposables : 1.700,00 €
Précompte professionnel : 463,25 €

Les déclarations FinProf dans la pratique

Les fichiers TH.F27A ou L4.F27A de THEMIS

***Ex**: L4.F27A.0011444.20120823.000001*

JUR	FAC	ANNEE	NO TRAITEMENT	FI	MOIS	BASE PRE-COMPTE	PRE-COMPTE	DATE TRAIT	ZONE	GR PE	T	DATE CREAT
11444	1	2011	115481000000	10	30/04/2011	-37,69	-11,80	14/05/2012	5555	1	C	23/08/2012
11444	1	2012	115481000000	10	30/04/2011	37,69	11,80	14/05/2012	5555	1	C	23/08/2012
11444	1	2011	115481000000	10	31/10/2011	-31,17	-9,33	23/01/2012	5555	1	C	23/08/2012
11444	1	2012	115481000000	10	31/10/2011	31,17	9,33	23/01/2012	5555	1	C	23/08/2012
11444	1	2011		10	99/99/9999	-68,86	-21,13		5555		C	23/08/2012
11444	1	2012		10	99/99/9999	68,86	21,13		5555		C	23/08/2012

2 Déclarations :

Période d'attribution : 2011
Nature des revenus : 10 rémun.ordinaires
Revenus imposables : -66,86 €
Précompte professionnel :-21,13 €

Période d'attribution : 2012
Nature des revenus : 10 rémun.ordinaires
Revenus imposables : +66,86 €
Précompte professionnel :+21,13 €

Les déclarations FinProf dans la pratique

- Les fichiers TH.F27B de THEMIS (établis manuellement)

Ex: TH.F27B.0011444.20130825.000001

JUR	FAC	ANNEE	FI	MOIS	Sum_ BasePrecompte	Sum Precompte	DateTrait	ZONE	T	DateCreat
11574		2012	10	99/99/9999	58.467,09	22.846,94	12/2012	5340		25/08/2013
11574		2013	10	99/99/9999	-58.467,09	-22.846,94	06/2013	5340		25/08/2013

2 Déclarations :

Période d'attribution : 2012
Nature des revenus : 10 rémun.ordinaires
Revenus imposables : + 58.467,09 €
Précompte professionnel : + 22.846,94 €

Période d'attribution : 2013
Nature des revenus : 10 rémun.ordinaires
Revenus imposables : - 58.467,09 €
Précompte professionnel : - 22.846,94 €

Questions ?